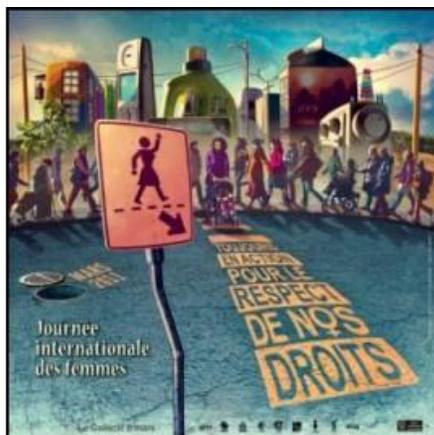


Journée internationale des femmes 8 mars 2011

Visuel et outils disponibles sur le site Web de la FIQ



Huguette Latulippe/Promotion inc.
Illustration : Geneviève Guénette

L'Intersyndicale des femmes, représentant des travailleuses du secteur public, a choisi cette année d'aborder le thème « Toujours en action pour la défense de nos droits ».

Un chevalet, pouvant être posé sur un bureau, a été conçu par l'Intersyndicale. Cet outil démontre, chiffres à l'appui, comment la tarification des services publics frappe de manière disproportionnée les bas et moyens salariés, et en particulier les familles monoparentales.

Il est possible de télécharger sur le site Web de la Fédération les versions électroniques du visuel et des outils du 8 mars 2011, incluant le canevas d'animation à utiliser lors des activités de la Journée internationale des femmes.

Deux pétitions à signer

Pour une plus grande justice envers les travailleuses et les travailleurs

La FIQ invite ses membres à signer deux pétitions visant à mettre fin à certaines injustices criantes que vivent les travailleuses et les travailleurs victimes d'accidents et de maladies du travail.

La première pétition vise à abolir le Bureau d'évaluation médicale (BÉM), outil de contestation médicale au service des patrons, alors que la deuxième demande de mettre fin aux pénalités imposées aux victimes d'accidents et de maladies du travail.

La date limite pour signer les deux pétitions sur le site Internet de l'Assemblée nationale est fixée au 21 février prochain.



Abolition du Bureau d'évaluation médicale :

www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-1161/index.html

Abolition de certaines pénalités touchant les victimes d'accidents et de maladies du travail :

www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-1139/index.html



Pétition

Conflit de travail au Journal de Montréal



Une pétition, demandant au gouvernement du Québec de mettre en branle tous les moyens dont il dispose de façon à favoriser, dans les meilleurs délais, un règlement négocié satisfaisant pour les parties patronale et syndicale, est présentement en circulation.

Pour signer la pétition, se rendre sur le site Internet de l'Assemblée nationale d'ici le 14 mars prochain.

www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-1287/index.html

Dispositions anti-briseurs de grève

Le SISP réclame des modifications au Code du travail

Le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), dont la FIQ fait partie, demande au gouvernement de revoir les dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail afin d'assurer le maintien de l'équilibre des forces lors de déclenchement d'une grève ou d'un lockout. Il s'agit d'éviter qu'un travailleur en grève ou en lockout puisse être remplacé par un autre, peu importe le lieu de travail ou les technologies utilisées pour faire ce travail.

Lire le communiqué émis par le

www.fiqsante.qc.ca/salle-de-presse/?page=communiqués-de-presse§ion=détail&id=674

